

RÈGLEMENT ENDURANCE TRAIL BELLEFONTAINE 2023



TRAIL

LES PORTES DE BELLEFONTAINE
SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

Endurance Trail* - 8h	08h00
Endurance Trail* - 4h	08h00
Marche nordique (13km / 470D+)	09h15
Trail (19km / 180D+)	10h15

*Boucle de 7km / 180D+ à parcourir en moins d'1h

Champigneulles
Complexe sportif Bellefontaine

ARTICLE 1 - DATE ET ACCÈS COURSES

La 5^{ème} édition du **Trail de Bellefontaine** aura lieu le **Samedi 11 novembre 2023** au Complexe Sportif de Bellefontaine. (*Rue de Roncevaux 54250 CHAMPIGNEULLES*)



ARTICLE 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA, dans les catégories Espoir, Senior et Master nés en 2004 et avant.

Licenciés : Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FFTRI, FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédération sportive des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP).

Non licenciés et Étrangers (même licenciés dans leur pays) : certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **15 septembre 2023** :

- **En ligne uniquement**, via le site <http://lesportesdebellefontaine.fr/> rubrique **Inscriptions**.
La date limite des inscriptions en ligne est fixée au **jeudi 09 novembre 2023** à minuit.
- **Pas d'inscription sur place**
- **Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.**

FRAIS D'INSCRIPTION

- Endurance Trail 8h 40€
- Endurance Trail 4h 20€
- Le Trail 18km 18€
- La marche nordique 14km 13€

Par le fait de s'inscrire, les participants s'engagent à respecter le règlement.

Attention : Pour annuler votre inscription et être remboursé, (à hauteur de 90%) il faut nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le **jeudi 09 novembre 2023**.

Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

ARTICLE 4 - ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

SITE DE DÉPART

Consignes :

Au sein du Complexe Sportif de Bellefontaine, une consigne vous permettra de déposer votre sac pendant votre course. Une étiquette portant le numéro de votre dossard sera apposée sur votre sac. À votre retour, votre sac vous sera rendu sur présentation de votre dossard. Des bénévoles surveilleront les sacs déposés.

Toilettes & douches :

Des toilettes & des douches seront accessibles dans le Complexe Sportif de Bellefontaine.

Remise des dossards :

- La remise des dossards se fera au complexe sportif de Bellefontaine
- Le jour de l'épreuve dès 06h30
- La veille, de 17h à 20h

Les **dossards sont délivrés** sous réserve d'avoir fourni une **licence ou un certificat médical valable**.

Nous encourageons fortement les participants à transmettre lors de leur inscription en ligne la copie de leur licence ou certificat médical dans le but de faciliter la remise des dossards.

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

• Endurance Trail 8h & Endurance Trail 4h

- Le but est de boucler **8 tours** d'un parcours de 6.72 km avec 196 m de dénivelé positif soit un maximum de **53.76 km** et **1568m** de d+ pour **l'Endurance Trail 8h**
- Le but est de boucler **4 tours** d'un parcours de 6.72 km avec 196 m de dénivelé positif soit un maximum de **26.88 km** et **788m** de d+ pour **l'Endurance Trail 4h**

Le principe de l'Endurance Trail de Bellefontaine est de parcourir une même boucle un certain nombre de fois, en respectant la barrière horaire **d'une heure par boucle**.

- Départs des boucles toutes les heures
- Chaque tour doit être bouclé en moins d'une heure pour prétendre reprendre le départ de la boucle suivante.
- Si le coureur parcourt la boucle en moins d'une heure, il peut prendre le temps de se reposer et/ou se ravitailler avant de reprendre le nouveau départ.
- Si le coureur ne parvient pas à boucler son tour en moins d'1h, il ne pourra pas prendre le départ suivant. Leur tour sera comptabilisé pour le classement général.
- Les coureurs qui ne souhaitent pas prendre le départ de la boucle suivante doivent se présenter au poste de remise de dossards/lots pour **indiquer qu'ils souhaitent arrêter**
- Le classement sera effectué en additionnant les temps réalisés sur chacune des boucles.

Tous les participants sont classés selon le nombre de boucles effectuées, puis selon leur temps cumulé. L'objectif est de boucler les 8 tours pour l'ETB8 (ou 4 tours pour l'ETB4) tours selon le défi et d'obtenir le **meilleur temps cumulé**.

Il n'est pas possible de changer de défi pendant son épreuve.

Un ravitaillement solide et liquide est mis à disposition des coureurs à l'arrivée de chaque tour jusqu'au départ de la boucle suivante.

Les ravitaillements et assistances personnels sont autorisés à l'arrivée de chaque tour, mais ils doivent se faire en dehors de la zone de ravitaillement.

Aucun ravitaillement solide et liquide n'est prévu le long du parcours.

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible durant toute la durée de l'épreuve, sous peine de disqualification.

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs de courir ou marcher avec les participants sur le parcours sous peine de disqualification.

Les **chiens**, même tenus en laisse (Canicross), sont **interdits sur le parcours**.

TRAIL & MARCHE NORDIQUE:

- **Trail 18 km**

Trail d'une boucle de 18km avec un passage par la Batterie de l'Éperon où sera implanté le ravitaillement.

- **Marche nordique 14 km**

Marche nordique d'une boucle de 14km avec un passage par la Batterie de l'Éperon où sera implanté le ravitaillement.

À noter : Les bâtons sont **obligatoires**

HEURES DÉPART COURSES

- **Endurance Trail 8h & Endurance Trail 4h :**

Départ Boucle	Endurance Trail 8h	Endurance Trail 4h
Boucle n°1	8h	8h
Boucle n°2	9h	9h
Boucle n°3	10h	10h
Boucle n°4	11h	11h
Boucle n°5	12h	
Boucle n°6	13h	
Boucle n°7	14h	
Boucle n°8	15h	

TRAIL & MARCHE NORDIQUE :

- **Trail 18 km :** Départ 10h15
- **Marche Nordique 14 km :** Départ 09h15

ARTICLE 6 - CHRONOMÉTRAGE

- Effectué avec un système de puce électronique sur le dossard,
- Affichage des résultats en direct sur un écran situé avant la zone de ravitaillement.

Les résultats seront disponibles le lendemain de la course sur la page Facebook de l'épreuve et sur notre site internet.

ARTICLE 7 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Gobelet ou flasque personnels pour le ravitaillement,

Il est de votre responsabilité de prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course.

LES BÂTONS SONT INTERDITS (excepté pour la marche nordique où ils seront obligatoires)

ARTICLE 8 - BALISAGE

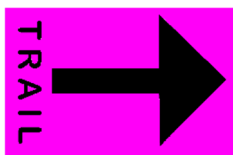
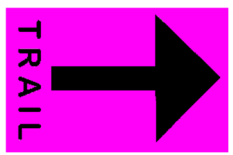
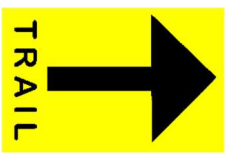
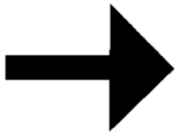
Le balisage sera réalisé à partir de petits panneaux directionnels aux intersections lors de changement de direction.

Le balisage peut être renforcé en cas d'intersection difficile. Un ou plusieurs signaleur(s) pourront être présents dans certains cas pour vous guider.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risque seront contrôlées par des signaleurs.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Endurance Trail 8h	Endurance Trail 4h	Trail 18km	Marche Nordique
			

ARTICLE 9 - RÉCOMPENSES

La remise des prix se fera sur le site de départ à partir de 11h00.

Seront récompensé·e·s :

- **Endurance Trail 8h** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **Endurance Trail 4h** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **TRAIL 18km** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **Marche nordique 14km**: Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident physiologique survenant pendant la course ou en découlant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol d'affaires personnelles et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

ARTICLE 12 - CNIL

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 13 - LITIGES

En cas de litiges, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

ARTICLE 14 - ANNULATION

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 15 - CHARTE ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, sans laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations.